



Administration Communale de Tournai

Compte-rendu de la séance du Conseil Communal du 27 février 2006

Avant d'entamer l'examen des points de l'ordre du jour, une motion pour la défense de l'enseignement supérieur tournaisien est adoptée.

Une ordonnance de police est prise en urgence pour interdire l'accès au Jardin de la Reine dans le cadre des mesures préconisées par l'Agence Fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire.

Une minute de silence est observée à la mémoire de Mme COPPENS Nelly, décédée le 9 février 2006, qui avait exercé les fonctions d'Officier d'Etat Civil à Tournai du 9 janvier 1953 au 25 septembre 1959.

Le Conseil a ensuite décidé de :

- réglementer le stationnement rue Claquedent à Tournai en créant une zone d'évitement de 1 m 50 sur une longueur de 10 m le long de pignon existant, du côté opposé aux numéros pairs entre le 4 et le 6
- interdire le stationnement du côté opposé aux numéros pairs, entre la rue de l'Enclos Saint-Martin et la ruelle des Moines dans la rue Fauquez et d'y créer une zone d'évitement d'une largeur de 2 m du côté pair, de l'angle de la ruelle des Moines jusqu'à l'accès carrossable du n°2
- interdire le stationnement du côté pair, sur une longueur de 5 m le long du n°40 dans la rue des Corriers et d'y créer une zone d'évitement d'une largeur d'un mètre du côté impair entre le n°49 et l'opposé du garage du n°50
- réserver le stationnement aux personnes handicapées juste avant le porche d'entrée au séminaire de la rue des Jésuites sur une distance de 6 m
- réserver un emplacement de stationnement en faveur des personnes handicapées rue du Crampon, 58 à Tournai et rue du Cygne, n°2
- établir un stationnement alterné semi-mensuel dans la rue de l'Echo des Carrières à Vaulx

- limiter la vitesse à 50 km/h le long de l'axe reliant Tournai, Ere, Willemeau
- limiter la vitesse à 70 km/h à la chaussée de Frasnes dans la traversée des villages d'Havennes, Melles et Quartes
- établir une zone 30 aux abords des Ecoles à Templeuve : rue de Tournai
à Froyennes : chaussée de Lannoy
à Ere : rue des Pères
- émettre un avis favorable sur l'Arrêté Ministériel portant règlement sur la police de la circulation routière au rond-point du Viaduc sauf pour la circulation venant de Kain et du boulevard Eisenhower et la priorité de l'avenue Delmée sur l'avenue Edmond Wibaut
- émettre un avis favorable sur l'Arrêté Ministériel portant règlement sur la police de la circulation routière établissant une zone 30 aux abords des écoles sur les routes régionales N7 - N60 - R52
- adopter l'ordonnance de police visant la fermeture des magasins de nuit lors des nuits de carnaval
- autoriser le stationnement dans le square Bonduelle exclusivement aux endroits énumérés ci-après :
 - 1) le long du mur du Musée d'Histoire Naturelle étant entendu que le stationnement se fait perpendiculaire audit mur
 - 2) le long du mur qui fait face au Musée d'Histoire Naturelle étant entendu que le stationnement se fait également perpendiculairement et ne peut gêner l'accès aux locaux situés dans ces bâtiments
- dénommer "rue de la Découverte et de la Créativité", les nouvelles voiries créées dans le zoning de Tournai Ouest au départ de la rue de l'Ancienne Potence
- dénommer "place Hergé, Jardin de Martine et Patapouf, galerie Henri Casterman, passage des travailleurs du livre", les nouveaux espaces créés dans l'Îlot d'Artévie
- prendre connaissance de l'avenant 2005 au Contrat de Sécurité et de Prévention 2004 et en autorise la signature par la Ville
- l'adhésion de la Ville à l'ASBL Coordination Assuétudes du Hainaut Occidental
- arrêter les statuts administratif et pécuniaire applicables à l'ensemble du personnel communal (statutaire, contractuel, contractuel subventionné) à l'exception des grades légaux et du personnel enseignant
- arrêter le règlement de travail applicable à l'ensemble de ce personnel
- octroyer aux agents contractuels subventionnés un pécule de vacances calculé conformément aux dispositions applicables en la matière dans le secteur public

- admettre la dépense relative à la réparation de la pompe défectueuse de la station de relevage de la Piscine de l'Orient et à la vérification de toute l'installation
- prendre acte de la décision prise, par urgence, par le Collège Echevinal de traiter la légionelle jusqu'à complète résolution à la piscine de Kain
- ratifier la décision prise par le Collège Echevinal de procéder à la mise en conformité de l'installation électrique de l'Office du Tourisme
- passer des marchés ayant pour objet :
 - 1) les travaux d'enlèvement du four à poterie à l'Académie des Beaux-Arts
 - 2) la réparation de la transmission de la pompe à eau et à vide de l'hydrocureuse destinée au Service Propreté Publique
 - 3) la réparation d'un vérin télescopique, de la benne et de la pelle d'alimentation, du camion lève-container destiné au Service Propreté Publique
 - 4) la taille architecturée des arbres de la rue de la Justice à Tournai
 - 5) les travaux de réfection de voiries en dalles de béton dans différentes rues de l'entité
 - 6) les travaux d'enduisage sur le territoire de Gaurain
 - 7) les travaux de construction de trottoirs quai Taille Pierre à Tournai, stade de Kain et rue Oscar Roger à Blandain
- passer des marchés de fournitures ayant pour objet :
 - 1) l'installation d'une extinction automatique sur la hotte de la cuisine à la Crèche du Clos des Poussins
 - 2) l'acquisition de matériel informatique destiné à l'Harmonie Communale
 - 3) l'acquisition de mobilier festif destiné à la Halle-aux-Draps
 - 4) l'acquisition d'une pompe destinée au jet d'eau du Parc Communal
 - 5) l'acquisition de deux camionnettes d'occasion destinées au Service Plantations et au District de Templeuve
 - 6) l'acquisition d'un bus d'occasion destiné au transport des enfants
- modifier le Plan Triennal des travaux 2004-2006 en y inscrivant le point supplémentaire suivant : travaux d'égouttage prioritaire de la rue de la Place à Willemeau
- prendre acte de l'acquisition du sentier des Batelières par prescription acquisitive trentenaire
- souscrire des parts sociales dans le capital du sous-bassin hydrographique de l'Escaut-Lys en vue de financer les travaux d'extension pour l'alimentation en eau potable des lotissements sis :
 - 1) chaussée de Mons à Barry
 - 2) rue Bourgambray à Gaurain
 - 3) rue Crotière à Gaurain
- la désaffectation du solde disponible de l'emprunt "Travaux de construction de trottoirs" pour les travaux de réfection de voiries

- exonérer du paiement des redevances communales pour les demandes de renseignements administratifs introduites par les hôpitaux et ASBL à finalité sociale
- augmenter la redevance communale relative à la délivrance du carnet de mariage
- arrêter pour l'exercice 2006, le règlement-taxe sur les carrières
- modifier les règlements-taxes sur les établissements dangereux ainsi que sur la délivrance de permis de lotir pour les exercices 2006 et 2007 et ce, afin de respecter les dispositions de la Circulaire de la Région Wallonne sur l'élaboration du budget 2006
- reconduire la convention réglant, conformément au Décret, l'avenir du réseau de la lecture publique de notre Ville entre les trois Pouvoirs Organisateur des Bibliothèques Publiques
- autoriser le prêt d'objets du Musée de Folklore pour l'exposition "L'homme et l'objet" qui se tiendra à l'Abbaye Saint-Gérard de Bogne à Saint-Gérard.